

Troisième Année | Avril 1912 | No 28

LES FEMMES MAÇONNES AU MEXIQUE

(Extrait d'un rapport de Théodore S. Parvin, à la Grande Loge de l'Iowa, Etats-Unis.)

Traduit et transmis par le T∴ Ill∴ F∴ Goaziou.

La Maçonnerie actuelle, au Mexique, vit le jour en 1890. Les fonctions du Suprême Conseil ont été limitées aux degrés écossais du 4e au 33e degré et il n'a plus aucune juridiction sur les Loges symboliques excepté sur celles des Grandes Loges de Vera Cruz et de la Ville de Mexico, qui ont été toutes deux reconnues par la Grande Loge de l'Iowa, ainsi que par plusieurs autres Grandes Loges.

En 1890, 122 Loges sur 125 se réunirent et tinrent un Convent de dix jours, organisant, le 20 juillet, un nouveau corps Maçonnique qu'elles appelèrent la Grande Diète Symbolique de la République du Mexique. Porfirio Diaz, président de la République, fut élu Grand Maître et Ermila B. Canton, clerc de la Cour Suprême du Mexique, fut élu Grand Secrétaire.

Toutes les grandes Loges, à l'exception de trois, donnèrent leur allégeance à la Grande Diète, qui a maintenant sous sa juridiction plus de deux cents loges ayant plus de 10.000 membres. (Le rapporteur de la Grande Loge du Texas mentionne deux cent-cinquante loges et 20.000 membres). Au nombre des membres se trouvent le Président de la République (1), les Gouverneurs de la plupart des Etats, les maires des villes, les juges de la Cour Suprême, etc. La Grande Diète est un corps souverain et indépendant organisé sur le plan des Grandes Loges des Etats-Unis et lui seul a l'autorité suprême sur les loges symboliques au Mexique.

Parmi les membres de cette Grande Diète, il y a des Maçons du rite d'York (anglais) et des Maçons du rite écossais. Il y avait autrefois, au Mexique, plus de vingt loges ayant plus de huit cents membres, qui avaient été organisées par les Grandes Loges des Etats-Unis et depuis cette époque, le rite d'York existe au Mexique et prend chaque année un peu plus de prépondérance dans la Maçonnerie mexicaine.

Toutefois, le rituel généralement employé dans les loges symboliques et dans les Grandes Loges, est celui du rite écossais. Les exceptions sont les loges composées d'Américains. Elles se servent du rite d'York. Il y a actuellement une demi-douzaine de ces loges au Mexique. Le nombre des membres de ces loges dites américaines augmente rapidement. Ces loges sont sous la juridiction de la Grande Diète.

La Grande Diète, à son début, ne fit aucun effort pour se faire reconnaître par les Grandes Loges américaines et ce ne fut qu'au bout de deux ou trois ans qu'elle fut reconnue par les Grandes Loges de New-York et du Texas. Les autres Grandes Loges refusèrent de reconnaître la Grande Diète ou remirent la question de reconnaissance à plus tard, parce qu'elles avaient entendu dire que la Grande Diète permettait l'initiation des femmes et défendait l'usage de la Bible dans les Loges. Ayant entendu et lu les mêmes rapports à l'époque où j'écrivais mon rapport à la Grande Loge de l'Iowa, je m'abstins d'entamer la question de reconnaissance de la Grande Diète, tant que je n'aurais pu étudier en personne ces divers rapports.

J'ai examiné la Constitution de la Grande Diète, et n'y ai rien trouvé qui défendît l'usage de la Bible dans les loges ou autorisât l'initiation des femmes. La Constitution est muette sur ces deux sujets. Durant ma visite au Mexique, aux mois de février et mars 1895, j'eus l'occasion de me renseigner sur ces deux sujets. J'appris que la Grande Diète n'avait aucune loi défendant l'usage de la Bible sur l'autel, mais au contraire, qu'elle le permettait. A l'occasion de mes visites aux Loges et Grandes Loges, j'ai trouvé dans plusieurs, — dans les Loges américaines surtout — la Bible sur l'Autel. Dans d'autres Loges, je vis seulement le livre des Constitutions et bien que l'usage de ce livre fût requis, j'ai remarqué dans quelques Loges, qu'il était mis de côté dans un lieu visible et remplacé par la Bible et aucune autorité n'y avait trouvé à redire. Il n'est donc pas

(1) Depuis le moment où nous fut transmis ce rapport, tant est bien changé au Mexique. On sait qu'une révolution a obligé le F∴ Portifirio Diaz à quitter le pouvoir. Depuis, l'anarchie règne là-bas (N.-D.-L.-R.)

vrai que l'usage de la Bible soit défendu ; son usage est permis mais n'est pas obligatoire.

Et à ce propos, je n'ai rien vu dans le livre des Constitutions ou dans le Code de l'Iowa, exigeant l'usage de la Bible dans les Loges des Etats-Unis. La Constitution des Etats-Unis ne fait aucune mention de Dieu ou d'un Etre Suprême et plusieurs de nos présidents, dans leurs messages annuels, ont omis toute référence à un Etre Suprême. Non seulement le « Livre des Constitutions », pas plus que la Constitution de la Grande Diète, n'exige pas l'usage de la Bible dans les Loges, mais il recommande aux Maçons de tous les pays de pratiquer la religion de leur pays, et autorise par conséquent l'usage du livre de religion de n'importe quel pays. On a dit avec raison : « Que celui qui se trouve sans péché jette la première pierre » ; tant que la Grande Loge de l'Iowa et celles des autres Etats n'auront pas de loi exigeant l'usage de la Bible dans leurs Loges, elles devraient s'abstenir de critiquer une autre Grande Loge indépendante qui a les mêmes droits et privilèges qu'elles-mêmes. Sans la pratique de cette charité chrétienne, la Maçonnerie ne deviendra jamais ce que la Constitution dit qu'elle est : un centre d'union et un moyen de réconciliation fraternelle entre des personnes qui seraient autrement restées séparées.

... Une autre objection présentée jusqu'ici pour refuser la reconnaissance de la Grande Diète est qu'elle initiait des femmes. Après avoir examiné soigneusement la Constitution, je n'y ai rien trouvé autorisant l'initiation des femmes. Ce ne fut qu'un an après son organisation, en 1891, que la Grande Diète adopta une loi permettant l'initiation des femmes et de leur accorder des patentes constitutives pour la formation de Loges. Autant que j'ai pu voir et apprendre, deux ou trois seulement des Grandes Loges donnèrent leur sanction à cette loi et en profitèrent. J'ai trouvé des Loges de femmes dans les villes de Mexico et de San Luis Potosi ; c'est-à-dire que j'ai trouvé suspendues aux murs des Loges des Chartes de loges de femmes à côté de Chartes de loges d'hommes se réunissant dans le même Temple. Les Chartes étaient écrites sous la même forme, de la même façon, signées par les mêmes Grands Officiers et portaient le même cachet de la Grande Diète. La seule différence était que les unes portaient des noms de femmes et les autres des noms d'hommes.

En examinant le *Bulletin Maçonnique*, organe officiel de la Grande Diète, de 1891 à 1894, et surtout le numéro de février 1893, qui contient une liste officielle de plus de cent Loges sous l'obédience de la Grande Diète, j'ai trouvé deux Loges de femmes organisées par le Grand Secrétaire lui-même. Dans le *Bulletin officiel* de février 1892, pages 175-201, il y a la liste des officiers et des membres d'une vingtaine de Loges, toutes sous l'obédience de la Grande Diète, et dans le nombre, se trouve la Loge *Martha Washington* n° 156, et le nom du Vén∴ est Maria C. Beall et celui de la Sec∴ Josefina S. Rivera. Je connais fort bien ces dames, la première depuis son enfance. Mme Beall est originaire d'Iowa City, reçut son éducation dans l'Université de l'Etat (où je fus professeur plusieurs années) et après avoir passé ses examens en 1876, partit au Mexique en qualité de missionnaire. Elle s'y maria et son mari était à l'époque le Vén∴

d'une Loge mexicaine. Le père de cette même dame est un éminent docteur et maçon depuis plus de cinquante ans. La secrétaire est la mère du Gouverneur de l'Etat, lui-même Grand Maître de la Grande Loge, et la fille du général Rivera.

Ils m'apprirent, et les Vén∴ des Loges de la ville de Mexico, que j'ai visitées me le confirmèrent, que les femmes visitaient à discrétion les LL∴ masculines.

Dans toutes les LL∴ et Grandes LL∴ que j'ai visitées, j'ai toujours été reçu avec la plus grande courtoisie, et les orateurs m'adressaient d'éloquents discours de bienvenue. En leur répondant, je ne manquais jamais d'attirer l'attention sur cet usage si contraire aux règles de la Maçonnerie américaine et de dire que tant qu'il existerait, la plupart des Grandes Loges américaines refuseraient de reconnaître la Grande Diète. Partout, en conversation privée aussi bien qu'en réunion, je fus informé que la grande majorité des membres et des Loges étaient opposés à cet usage et désirait entrer en relations amicales avec les Maçons américains. Le président Diaz, qui m'honora de deux intéressantes entrevues ainsi que son député, au Conseil Suprême et à la Grande Diète, et plusieurs autres MM∴ éminents, me dirent la même chose.

Quelques mois après mon retour aux Etats-Unis, on m'avertit que la Grande Diète avait révoqué la loi autorisant d'initier des femmes. Je répondis que cela ne suffisait pas à satisfaire les MM∴ américains. Il fallait en outre que la Grande Diète passât une loi révoquant les chartes accordées aux femmes et refusant à celles-ci le droit de visiter les loges masculines. Et c'est, m'a-t-on dit, ce que la Grande Diète a fait depuis. Et je ne vois pas ce qu'elle aurait pu faire de plus. Elle ne peut pas enlever la qualité de Maçonnes aux femmes qui ont été initiées.

L'initiation de femmes dans la Maçonnerie n'est pas une chose nouvelle ; dans ce cas elle est simplement plus récente, sur une plus vaste échelle et plus rapprochée de nous. Tout Maçon, qui lit, sait très bien, qu'au siècle dernier, une Loge irlandaise, n° 44, à Doneraille, initia une femme, Mlle Elizabeth Saint-Léger, fille du Très Honorable Saint-Léger, vicomte de Doneraille, dont le fils et successeur était à l'époque le Vén∴ de la Loge. Elle épousa plus tard l'Hon. Richard Aldworth du comté de Cork. Elle a laissé une très honorable réputation tant comme Maçonne que comme femme.

L'étudiant maçon peut en outre apprendre que, durant le règne de Napoléon Ier, une femme fut initiée Maçonne. Elle était un officier très brave et très distingué de son armée, ayant le rang de colonel. Elle servit avec distinction plusieurs années et son sexe ne fut découvert qu'à la suite d'une blessure très grave. Quand elle fut guérie, les Maçons l'initièrent aux trois premiers degrés symboliques.

Durant la dernière décade, le Grand Maître de la Grande Loge de Hongrie, une Grande Loge Symbolique, conféra lui-même les trois premiers degrés à sa femme. Bien que la presse maçonnique ait commenté ce dernier fait aussi bien que le précédent, je ne crois pas qu'une seule Grande Loge ait cessé pour cette raison ses relations fraternelles avec les Grandes Loges d'Irlande, de France et de Hongrie.

Ainsi qu'on peut le voir par cet extrait du rapport du F∴ Parvin

à la Grande Loge de l'Iowa, la Loge écossaise du Pecq ne fut pas la première à initier des femmes ; et la Maçonnerie mixte sur une échelle assez importante exista officiellement et légalement au Mexique avant sa fondation à Paris. Si les Loges du Mexique ont cessé d'admettre des femmes, c'est sans aucun doute sous l'influence de Maçons américains et dans l'espoir d'établir des relations fraternelles avec les Grandes Loges des Etats-Unis et non parce que tous les Maçons mexicains sont tout à coup devenus opposés à l'initiation des femmes. Il doit y avoir actuellement au Mexique plusieurs femmes Maçonnes et plusieurs Maçons favorables aux principes de la Maçonnerie mixte et dès qu'une situation normale existera de nouveau, il est certain que la Maçonnerie mixte pourrait y être établie sans grandes difficultés. Le Suprême Conseil de la Maçonnerie mixte ferait bien d'étudier le terrain et de s'assurer des avantages qu'il peut offrir.

Le Mexique n'est d'ailleurs pas le seul pays qui semble offrir un terrain favorable au développement de la Maçonnerie mixte. Les républiques de l'Amérique du Sud aussi bien que Cuba, semblent prêtes à recevoir cette institution qui est d'ailleurs tout à fait en rapport avec le progrès des idées.

Dans tous les pays, des institutions jusqu'ici fermées au beau sexe commencent à lui ouvrir leurs portes. Plusieurs pays viennent de lui accorder les droits politiques et dans tous les pays — y compris la Chine, — la question est à l'ordre du jour. Ce n'est certes pas la Maçonnerie, organisation de progrès, qui peut se laisser devancer par la Chine. Elle aussi va peu à peu adapter son organisation à la réception des femmes.

Dans la Maçonnerie, comme en dehors, il y a naturellement des hommes qui ont les yeux rivés sur le passé et qui s'opposent à tout progrès, à toute innovation. Mais ils sont une minorité et malgré eux l'Ordre est toujours allé de l'avant. La Maçonnerie française a toujours eu la réputation d'être à la tête chaque fois qu'il s'est agi de faire un pas en avant. Va-t-elle se laisser devancer dans cette question ? Nous osons espérer le contraire. Nous osons espérer que la Maçonnerie française, Grand Orient et Grande Loge, sera la première des organisations, appartenant à la Confédération Maçonnique, à reconnaître officiellement la Maçonnerie mixte.

GOAZIOU.·.



Lettre d'une Prostituée[1]

(*Contribution à l'étude de la Prostitution*).

Monsieur,

Par une indiscrétion qui s'excuse lorsque le hasard en est le principal auteur, j'ai jeté les yeux sur une feuille blanche en tête de laquelle un mot me frappa. Ce mot résonne douloureusement à mes oreilles : Prostitution.

En effet, Monsieur, moi qui vous écris, je suis une de celles que vous appelez des prostituées. Leur sort les conduit un peu partout ; et le mien, ce

(1) Cet article est extrait du rapport envoyé par la R.·. L.·. Gnôthi Séauton, au Convent de 1911.

jour-là, me dirigea devant cette table où, chez l'ami de rencontre, je trouvai la preuve qu'on daignait s'occuper de notre sort.

Cette preuve me fut confirmée par le fait qu'après avoir obéi aux lois du Génie de l'Espèce (ne vous étonnez point si ma curiosité m'a fait lire un jour quelques fragments et pensées de cet ennemi des femmes : Schopenhauer) mon compagnon de fortune me posa quelques questions plus ou moins indiscrètes ou naïves, auxquelles je me suis efforcée de répondre avec conscience.

Mais, Monsieur, j'ai pensé depuis à tout cela, et j'ai bien regretté de n'avoir pas été mieux préparée à répondre à mon questionneur. Et puis, je crains fort qu'il n'ait pas pris en considération mes observations, qu'il n'ait pas été touché par mes réfutations, car il me considérait du haut de sa grandeur, et toute la distance qui sépare la société régulière de ses membres égarés plaçait entre ses vues et les miennes une barrière épaisse et infranchissable. Enfin, Monsieur, j'ai voulu me ressaisir et vous faire parvenir à vous, que je ne connais pas et ne connaîtrai jamais, et qui êtes le chef, ma défense, car je me suis souvenue qu'il valait mieux s'adresser au bon Dieu plutôt qu'à ses saints.

*
* *

Vous appelez prostitution le fait de vendre son corps. Permettez-moi de vous faire observer en passant que, si la Justice existait, on considérerait comme prostituées bien des femmes qui ne sont à l'abri de l'outrage que par leur situation mondaine. Mais ce n'est pas cela qui vous préoccupe, car on ne peut sans doute rien y changer. Ce qui retient votre attention, c'est la moralité, ce sont les mœurs des prostituées. Le plus grave à vos yeux, si j'entends bien, c'est le nombre croissant des souteneurs, et c'est aussi l'atteinte portée à l'hygiène morale et physique par notre promiscuité. Tout cela se tient de près.

Je suis, Monsieur, d'accord avec vous pour déplorer l'infériorité du niveau social où croupit la prostitution contemporaine. Peut-être différé-je d'avis sur les méthodes préconisées dans le but de remédier à cet état de choses.

En effet, si vous cherchez dans les lois, dans les réglements, les moyens de changer ce qui est, je suis bien certaine que vous perdez votre temps.

Il paraît qu'on a tout essayé, à diverses reprises, et selon l'humeur des rois, pour enrayer les progrès de la prostitution. N'a-t-on pas été jusqu'à couper le nez et les oreilles des coupables, coupables de s'être prostituées ? Mais la cruauté du châtiment n'a jamais été suivie d'une notable et durable diminution du mal qu'on prétendait guérir par la force. Et j'ai bien ri, me voyant plus psychologue, moi, que mon seigneur et maître, lorsqu'il me parla de châtrer les souteneurs afin de faire disparaître cette honteuse et méprisable race !

Je pense que c'est plutôt le contraire de ce qu'on en attend qui se produit dans ces cas-là. La barrière qui nous sépare du reste du monde s'élèverait un peu plus encore, et notre vie, nos mœurs, seraient un peu plus dissemblables.

Car pour ce qui est des souteneurs, ne croyez-vous pas, Monsieur, que nous soyions poussées à rechercher, parmi ceux des hommes qui veulent de nous, l'ami que notre cœur réclame ? S'il est aussi vil, c'est que nous n'avons pas le choix. Et si l'on ne nous méprisait pas tant, peut-être éprouverions-nous moins le besoin d'une compensation — si chèrement payée soit-elle ! — et le désir de la vengeance contre une société qui se déclare notre ennemie et nous rejette de son sein !

Sommes-nous autre chose, nous, que ses servantes, à cette société cruelle, et autre chose aussi que le résultat de sa volonté inconsciente, puisque nous devons exister ?...

Alors pourquoi ne pas nous traiter autrement que vous ne le faites ? Pourquoi ne pas vous efforcer de nous habituer à vous considérer non comme des adversaires, mais comme des alliés ?

Quelle fierté, et quelle joie, quand on ferait appel à notre bon cœur, à notre expérience de la vie, (hélas ! nous sommes vite expertes, ballottées sans repos par les vagues qui nous jettent contre tous les récifs !) — pour initier les jeunes gens auxquels il convient d'enseigner leur métier d'hommes !...

N'était-ce point le rôle dévolu aux anciennes courtisanes ? Et le résultat n'a-t-il point été d'en faire des femmes respectées, parfois capables d'enseigner mieux et plus que l'amour ?

On m'a trop souvent répété que la plupart d'entre nous étaient des paresseuses, vicieuses par nature, et qu'il serait vain de vouloir les sauver de la prostitution.

Cela est encore injuste, car en jugeant ainsi hâtivement vous ne considérez pas que ces mêmes femmes ont pu être conduites peu à peu à la prostitution, par toute une succession de tentations diverses, de suggestions mauvaises, de conseils intéressés, de privations et de misères, qui donnent tort à la société défectueuse et raison à la victime inconsciente.

Quelles épreuves n'endure pas la fille-mère ?...

La conception bourgeoise de la Morale n'est-elle pas l'auteur responsable de l'Immoralité ?

Si vous songiez à améliorer sensiblement le sort des femmes qui veulent honnêtement gagner leur pain ;

Si vous les préserviez mieux contre les tentations qui parsèment leur calvaire d'ouvrières ;

Si vous parveniez à modifier l'attitude de l'homme vis-à-vis de la femme qu'il achète ;

Si le monde en général considérait et traitait avec plus de justice les femmes coupables d'une faute dont elles sont bien plutôt les victimes ;

Si l'hypocrisie et l'égoïsme faisaient enfin place à la charité et à la bonté ;

La prostitution subsisterait sans doute, mais le mot ne traduirait plus la chose que vous combattez aujourd'hui. Cette prostitution-là, elle serait utile.

Parmi les voix dont l'ensemble désharmonieux forme le concert de malédiction qui doit aller jusqu'à vous, daignez accueillir favorablement, Monsieur, une voix qui plaide pour la Bonté et pour la Solidarité entre tous les êtres pensants, quels qu'ils soient !

Pour copie conforme : JEAN MEUNIER.·.

A NOS ABONNÉS LL.·. ET FF.·.

Nous prions instamment nos abonnés de vouloir bien nous adresser de suite le prix de leur abonnement, de façon à éviter tout retard dans la réception des numéros.

A ceux de nos amis qui s'intéressent particulièrement à l'avenir de notre revue, nous rappelons qu'il existe, en outre, *l'abonnement de Bienveillance*, supérieur à 6 francs (pour la France, ses colonies et l'Alsace-Lorraine, et à 9 francs (pour l'Union postale), et dont le montant dépend de la générosité du donateur. L'augmentation et la régularité de nos recettes nous permettraient seules de réaliser les progrès désirés pour la revue et de lutter victorieusement contre des adversaires qui multiplient leurs moyens d'action antimaçonnique.

Francs-Maçons ! soutenez votre organe.

Les Arcanes du Tarot[1]

(*Suite.*)

VII. LE CHARIOT

On peut se demander, si la vraie désignation de l'Arcane VII ne nous a pas été fournie par Basile Valentin, dans le titre *d'un traité d'Alchimie* paru à Amsterdam en 1671. Rien ne saurait mieux représenter, en effet, le *Char triomphal de l'Antimoine* (*Currus triumphalis Antimonii*) que le *Chariot du Tarot.*

Comme l'Antimoine ♁ correspond à l'*Ame intellectuelle* (2), en laquelle le principe pensant (I. Bateleur) se réunit à l'énergie volitive (IV. Empereur), on s'explique pourquoi le Triomphateur est un jeune homme imberbe, svelte et blond comme le Bateleur, mais revêtu d'une cuirasse et armé d'un sceptre comme l'Empereur.

Il convient de remarquer, en outre, que l'Empereur trône sur un cube immobile (fixité), alors que le Triomphateur parcourt le monde, debout dans un véhicule de forme cubique.



Cette forme indique toujours une réalisation. Appliquée au chariot qui porte la Spiritualité agissante, elle suggère l'idée d'un corps animique, nécessaire au transport de la pensée aimantée de volonté, afin qu'elle puisse agir dynamiquement. Il s'agit d'une substance éthérée, jouant le rôle de médiateur plastique entre l'esprit pur et la matière sensible. C'est le *corps sidéral* ou *astral* de Paracelse, le *corps aromal* de Fourier, le *Linga Sharira*, ou mieux encore le *Kama rupa* du Bouddhisme ésotérique.

Cette entité mystérieuse, si importante en Occultisme, est loin d'être simple. Elle comporte, d'une part, la trame spirituelle, cadre fantômal constructif et conservateur de tout organisme : c'est ce que figure le corps cubique du chariot.

Or, celui-ci n'est en contact avec le sol (matérialité), que par l'intermédiaire des roues, dont les rayons sont rouges, pour rappeler les tourbillons de feu, qui, dans la vision d'Ezéchiel, supportent le *chariot-trône* de la Divinité, la fameuse *Merkabah*, décrite par les Kabbalistes. Ces roues représentent, en réalité, l'ardeur vitale, qui

---

(1) Voir les numéros précédents et notamment ceux de février et mars 1911, qui reproduisent les 22 Arcanes d'un Tarot inédit, reconstitué d'après des document du Moyen-Age et de la Renaissance.

(2) Voir Symbolisme hermétique, pages 17 et 18.

s'entretient par le mouvement, et s'exalte, en quelque sorte, par le frottement, au contact de la matière.

Loin de celle-ci flotte la draperie du baldaquin azuré et parsemé d'étoiles d'or qui surmonte le chariot. C'est là l'image du firmament individuel, délimitant la sphère de ce que notre pensée, nos sentiments et nos aspirations peuvent atteindre. Cette sphère figure notre sur-conscience, le domaine de ce qui nous domine, pour influer sans cesse sur nos idées, nos émotions et nos actes. Chez le Triomphateur, le Soleil ☉ occupe le centre du ciel psychique, y réalisant l'harmonie des influences planétaires, figurées par les étoiles.

Celles-ci correspondent au septenaire du *Chariot de David*, désignation populaire de la *Grande Ourse*, constellation composée de sept étoiles principales, dont les Romains firent sept bœufs, *septem triones*, d'où le nom de septentrion appliqué à la région du Nord.

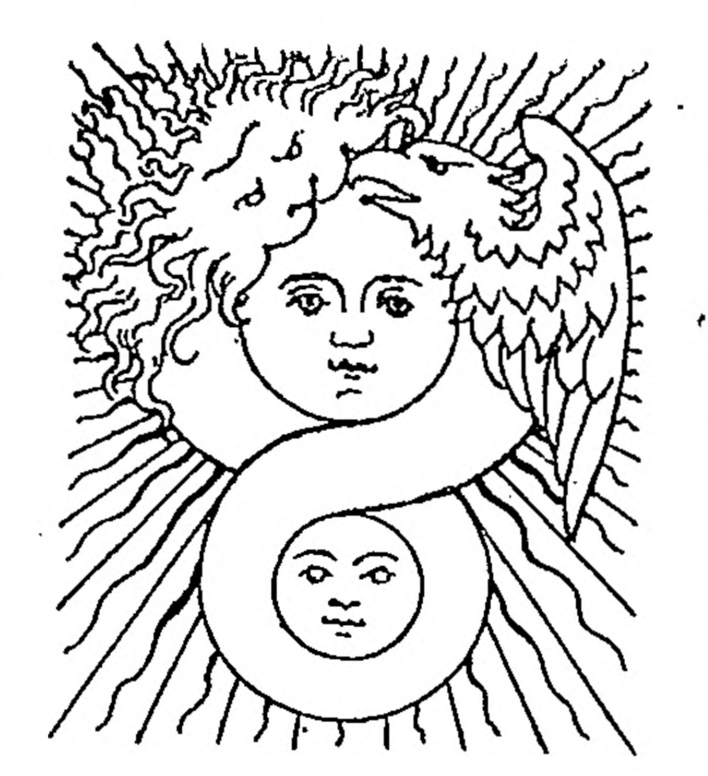
Les quatre colonnes, qui supportent le baldaquin, constituent enfin la dernière partie du chariot. Elles se rapportent aux attractions élémentaires, que l'Initié doit savoir contrebalancer, afin de les dominer. Il lui appartient d'être l'arbitre des forces qui entrent en conflit pour la production des êtres et des choses. Mais il n'est maître de ces forces, que dans la mesure où il parvient à se soustraire à leur action. Une cuirasse rouge (ardeur, activité) protège, sous ce rapport, le Triomphateur contre tout entraînement. La triple équerre, disposée en chevron, qui s'y détache, est d'ailleurs l'insigne d'une intervention conciliatrice dans le domaine des idées et des sentiments, non moins que dans celui des actes ou des faits.

Mais, pour concilier, pour équilibrer et réaliser l'harmonie, il faut jouir soi-même d'un parfait équilibre animique. Cela n'est possible qu'en tenant compte du flux et du reflux des marées psychiques, qui se produisent sous l'influence de la Lune. Pour gouverner, il faut savoir profiter des courants alternatifs d'exaltation et de dépression qui entraînent les âmes. Les deux croissants qui ornent les épaules du Triomphateur font allusion à cet art de gouvernement, basé sur la connaissance des lois mystérieuses auxquelles obéissent inconsciemment tous les êtres.

Cette connaissance, qui confère une royauté purement spirituelle, autorise le Maître du Chariot à porter un diadème surmonté de trois pentagrammes d'or. Il possède toute la Science des Initiés, la triple Gnose, appliquée au Concret (observation), et à l'Abstrait (spéculation) non moins qu'au domaine intermédiaire (divination). Aussi a-t-il droit au Sceptre de la haute sagesse, simple baguette terminée par une série de sphères ovoïdes, qui paraissent naître les unes des autres. Cet insigne achève de nous montrer dans le Maître du Chariot la personnification de l'intelligence qui préside à la marche du Progrès. Les Maçons y reconnaîtront le Maître qui dirige leurs travaux, sans qu'il soit nécessaire d'insister sur les rapprochements que suggère fatalement la forme du Chariot comparativement à l'autel, l'équerre décorant la poitrine, et le baldaquin des loges maçonniques.

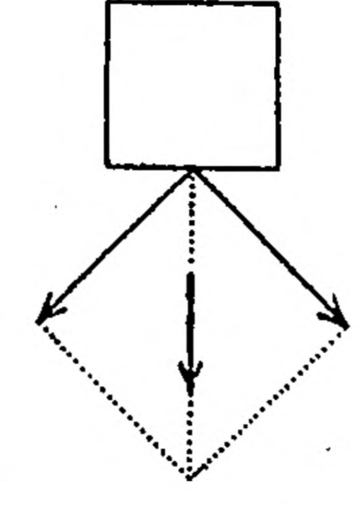
Les Maçons seront cependant surpris de constater, que le symbolisme de l'Arcane VII les représente eux-mêmes par deux sphinx, en tant, du moins, qu'ils prennent place sur les deux colonnes du Temple.

Les Sphinx, en effet, figurent l'ensemble des forces actives qui font avancer le char du Progrès. Ils ne constituent qu'un seul animal, à deux têtes et deux poitrails, mais à corps unique. Sous ce rapport, ils correspondent au Serpent du caducée hermétique, tel que Basile Valentin nous le montre dans *l'Azoth des Philosophes.*



Il s'agit d'une force qui, pour agir, a besoin de s'opposer à elle-même, sous forme de diversité de tendances et d'opinions. Sans contradiction, pas de discussion, pas de travail, et, partant, pas de progrès.

Sans doute, le Sphinx blanc symbolise les énergies paisiblement constructives, celles qui nous apparaissent comme plus particulièrement bienfaisantes. Le Sphinx noir, aux traits contractés par la colère, semble, au contraire, devoir être destructeur et malfaisant. Mais il ne faut pas se hâter de maudire son impatience : sans elle, l'évolution croupirait. Il est bon que le Sphinx noir tire à gauche avec toute son énergie, afin d'obliger le Sphinx blanc à faire un effort égal vers la droite. Ainsi le chariot avance avec rapidité, en bénéficiant du principe connu du parallélogramme des forces.



L'union féconde des antagonismes a d'ailleurs son image dans le lingham, qui se voit entre les deux Sphinx. Au dessus de ce symbole hindou, et pour lui donner un sens purement mystique, la sphère ailée des Egyptiens vient affirmer la nature éthérée du Chariot, véhicule de l'Esprit et de l'Ame, sans pour cela être encore le corps matériel.

Interprétations essentielles

1° NETZAH, Triomphe, Victoire, Fermeté. La spiritualité agissante. Le principe moteur : l'esprit qui soulève la masse (*Mens agitat molem*). Le Maître présidant au travail. Le Grand Architecte qui dirige l'élaboration du Progrès (Construction universelle).



2° Direction, harmonisation, gouvernement. Souveraineté de l'intelligence et du tact. Personnalité harmonique dont l'influence est harmonisante, donc conciliatrice et coordinatrice.

3° Réussite grâce au talent, au mérite réel. Supériorité intellectuelle et morale reconnue. Succès légitime. Diplomatie, habileté à bénéficier de l'action des adversaires. Ambition, arrivisme, avancement.

(*A suivre*)

OSWALD WIRTH.·.

TRAVAUX DES LOGES

L∴ « Les Hospitaliers », Or∴ de Constantine, G∴ L∴ D∴ F∴

Dans sa Ten∴ du 22 juin 1911, notre F∴ Hubert, de notre L∴ S∴ *Cirta*, donna lecture à notre At∴ d'une pl∴ dans laquelle il traitait le sujet suivant :

RAPPORT
sur le Droit de Vote pour les Militaires de carrière.

Une proposition de loi concernant ce droit de vote, ayant été déposée sur les bureaux de la Chambre des députés le 25 octobre 1909, par le général Pedoya et le G∴ O∴, demandant aux LL∴ leur avis et un trav∴ ou un rapport sur cette proposition, N∴ L∴ S∴ *Cirtha* et notre F∴ Hubert nous ont communiqué le rapport fait et nous demandent notre avis.

Nos At∴ c'est-à-dire nos FF∴ présents, après avoir entendu la lect∴ de ce rapport et l'avoir même discuté, n'ont point voulu donner leurs impressions sans que la majorité de nos FF∴ n'en soit avisée. Notre At∴ a donc nommé une commission chargée de faire un rapport à ce sujet. Cette commission composée des FF∴ Lacroix, Viffa, Laumet, Moatti, Shefft, Bloch, s'est réunie le dimanche suivant à la L∴ *Les Hospitaliers*.

La proposition de loi est ainsi conçue :

« Les militaires et assimilés de tous grades et toutes armes des armées de terre et de mer, même en activité de service et comptant au moins deux années de présence sous les drapeaux, jouissent en ce qui concerne l'électorat et l'éligibilité à la Chambre des députés et au Sénat, des mêmes droits que les autres citoyens français. »

« Article premier. — Ils les exercent dans les mêmes conditions, sous réserve toutefois des dispositions particulières qui seront insérées dans le Règlement d'Administration publique, prévu à l'article 3 ci-après ;

« Art. 2. — Les militaires et assimilés, visés à l'art. premier ci-dessus ne peuvent être élus que par les départements, arrondissements ou colonies dans lesquels ils ont cessé depuis six mois au moins d'exercer leurs fonctions ;

« Art. 3. — Un Règlement d'Administration publique déterminera les conditions d'application de la présente loi ;

« Art. 4. — Sont abrogées toutes dispositions contraires et notamment les articles 2 et 7 de la loi organique du 30 novembre 1875, l'article 5 de la loi du 9 décembre 1884 et l'art. 9 de la loi du 21 mars 1905. »

Notre F∴ Hubert a fait sur cette question un travail très documenté et très bien présenté. Il a prévu toutes les objections qui pourraient être faites contre l'adoption de cette loi. Il démontre qu'il n'y a aucun danger pour la discipline, et que l'armée ne peut que devenir plus démocratique et par conséquent plus républicaine qu'elle ne l'est.

La commission que notre At∴ a désignée pour étudier cette question et en faire rapport à la Ten∴ de ce jour, après en avoir discuté, est en principe disposée en faveur du projet, mais en exprimant quelques craintes et en faisant quelques réserves.

Notre F.·. Laumet craint qu'il n'y ait danger pour la discipline, que cette introduction de la politique dans l'armée n'amène des haines et des divisions nuisibles à l'esprit militaire. Pour lui, l'armée ne serait plus entièrement à sa tâche, qui est de travailler pour la défense de la Patrie. Il sait et il tient à le dire bien hautement, qu'à l'heure actuelle, tous les militaires de carrière et surtout nos FF.·. militaires maç.·. n'ont qu'un but : faire leur devoir pour que la France ait une armée forte, dévouée et républicaine. Il signale un danger et croit qu'il ne faudrait pas que ce projet fût adopté.

Notre F.·. Moatti, sans être ennemi absolu du projet, émet l'avis que le moment n'est pas encore venu de permettre à l'armée de prendre part aux affaires publiques en accordant le droit de vote aux militaires de carrière. Il pourrait même se faire, dit-il, que les bénéficiaires de cette nouvelle loi en demandassent à brève échéance le retrait.

Il n'est pas opposé en principe, mais il a des craintes. Dans les élections actuelles, il y a beaucoup de personnes qui, étant cependant plus indépendantes que les militaires, n'ont pas ce que l'on appelle la liberté absolue de vote.

Les militaires l'auraient-ils davantage dans l'armée ?

Notre F.·. Shefft est partisan du projet. Pour lui, l'armée pourra être *humanisée* par l'adoption de ce projet de loi. Mais il faudrait que les militaires ne subissent aucune pression ; que le vote fût secret et entouré de toutes garanties : qu'avant le vote, ils fussent libres de s'éclairer par les journaux et les réunions publiques : leur donner en un mot toutes les libertés pour qu'ils puissent voter en toute connaissance de cause. Le secret du vote est surtout nécessaire pour les nouvelles candidatures.

L'éducation de l'électeur doit être faite, et elle ne peut être faite qu'avec la liberté absolue pour lui de pouvoir se renseigner à toutes les sources : journaux de toutes nuances, réunions publiques. Il faudrait à ce moment, autoriser les militaires bénéficiaires de la nouvelle loi à s'habiller en civil ; dans l'armée, dit-il, si les électeurs militaires n'ont pas toutes les libertés nécessaires, c'est la minorité composée des chefs hiérarchiques qui fera les élections ; elle donnera en un mot l'autorisation de voter.

Pour lui, sa conviction est que l'armée gagnera à l'adoption de ce projet. Les militaires de carrière étendront leur carrière.

Le projet peut être adopté à la condition que les garanties pour le vote soient complètes.

Notre F.·. Viffre est partisan du projet : pour lui, le soldat est d'essence civile et lorsque son service est terminé, il reprend ses droits d'élection et d'éligibilité. Pourquoi en serait-il privé pour cette raison qu'il est sous les drapeaux ?

La Représentation à la Chambre des députés et au Sénat doit être collective : pourquoi des militaires en activité ne représenteraient-ils pas l'armée au sein de ces deux Assemblées ? Tout le pays serait ainsi représenté ou du moins tous les éléments le composant auraient leurs représentants. Le soldat pouvant voter, on aurait ainsi l'expression de la vérité, car toute la collectivité se trouverait représentée.

« Mais je ne voudrais pas, dit notre F.·. Viffre, que le droit de vote fût accordé aux militaires sans être entouré de toutes les garanties permettant le vote libre ».

Des réserves doivent être faites. Il faut que les sous-officiers de carrière, surtout, soient rendus libres de s'éclairer par tous moyens. Chez un certain nombre de sous-officiers, dit-il, l'esprit est faussé. Il fait exception pour nos FF.·. militaires maç.·. qui, eux, font déjà œuvre d'indépendance et de justesse

d'esprit en venant dans nos temp.·. y chercher la lum.·. et la vérité. Il voudrait que leur exemple fût suivi dans l'armée et il est heureux de dire aux FF.·. maç.·. militaires de Constantine, son plaisir de les voir et de les entendre donner dans nos At.·. lect.·. de trav.·. documentés et bien présentés comme celui de notre F.·. Hubert.

Le F.·. Viffre est partisan du projet, mais il voudrait le secret du vote et permettre aux sous-officiers de faire leur éducation électorale en les laissant tout lire, et assister aux réunions publiques. Il voudrait aussi que ces mêmes libertés fussent accordées aux fonctionnaires.

Le mode d'élection changeant, il y aurait certainement plus de liberté pour tous, et la pression, dont nous nous plaignons disparaîtrait.

Notre F.·. Lacroix et notre F.·. Bloch sont partisans du projet, mais sous la condition expresse que les sous-officiers puissent faire leur éducation, et que le vote soit entouré de telles garanties qu'il serait réellement l'expression de la vérité.

Conclusions : la Commission nommée est favorable au projet de loi, mais demande toutes les garanties nécessaires pour assurer toute liberté au vote.

Pour la Commission,
Le Rapporteur,
A. Bloch.·.

Ce rapport, lu à la Ten.·. suivante, fut adopté par l'At.·.

LA VIE MODERNE

En particulier en Allemagne,

est-elle créatrice du progrès spirituel et matériel ?

Tel est le titre de la conférence que fera le Vendredi 24 Mai 1912, à la L.·. Gœthe (G.·. L.·. D.·. F.·.), au Temp.·. de la rue Puteaux, à Paris, le F.·. Dr BLIND, de la R.·. L.·. « An Erwins Dom », Or.·. de Strasbourg.

Cette conférence faite récemment à Strasbourg, à l'occasion du 30e anniversaire de la L.·. *An Erwins Dom*, devant les délégués de la Maç.·. universelle, avait obtenu le plus vif succès.

Les FF.·. sont invités à venir très nombreux à cette Ten.·. Sol.·. qui promet d'être très brillante comme toutes les Ten.·. qu'organise le R.·. L.·. *Gœthe*. On sait que les Trav.·. de cette Loge ont pour but le rapprochement des puissances maç.·. et en particulier celui des Maç.·. françaises et allemandes. Ces Trav.·. ont lieu en français ou en allemand, selon les orateurs.



NÉCROLOGIE

FRANÇOIS BONNARDOT

Le 3 juillet dernier, la Grande Loge de France a voulu honorer la mémoire de son ancien Grand-Maître, le F∴ François Bonnardot, par une cérémonie funèbre. Après une courte allocution du Général Peigné, Grand-Maître, qui n'a guère été personnellement en rapport avec le F∴ Bonnardot, la parole fut donnée successivement aux FF∴ Francfort et Silvy, amis intimes et collaborateurs assidus du défunt, dont les mérites furent ainsi mis en lumière par des témoins journaliers de son activité maçonnique.

Celle-ci remonte au 19 octobre 1881, date de son initiation à nos mystères par la L∴ *Union et Bienfaisance*, O∴ de Paris. Cet atelier, qui travaillait alors sous les auspices de la Grande Loge Symbolique Ecossaise, conféra au F∴ Bonnardot le Compagnonnage le 3 avril 1882 et la Maîtrise le 5 juin de la même année.

Ayant quitté Paris, pour remplir dans le Loiret les fonctions ingrates et — vu son caractère essentiellement bienveillant — vraiment paradoxales d'huissier, François Bonardot s'affilia à la L∴ *Etienne Dolet*, O∴ d'Orléans. Mais, revenu à Paris, il se fit incorporer, le 16 juillet 1897, à la L∴ *L'Alliance*, qui, la même année, lui confia son premier maillet.

En juin 1898, le F∴ Bonnardot prit part au Convent des Loges écossaises, réuni 5, rue Payenne, sous la présidence du F∴ Silvy. Comme rapporteur de la commission du budget, le F∴ Bonnardot révéla, à cette occasion, sa haute compétence en matière d'administration. Aussi fut-il nommé, à l'unanimité, membre du Conseil Fédéral, puis chargé comme tel des fonctions de Secrétaire Général de la Fédération.

Ce n'était point là une sinécure, car les Loges écossaises ne formaient pas encore entre elles un groupement organisé. La fusion entre les Loges provenant du Suprême Conseil et celles jusque là constituées en Grande Loge Symbolique écossaise venait à peine de s'effectuer, et, pour la maintenir, des concessions à des tendances opposées étaient de rigueur. Au point de vue financier, la Grande Loge ne possédait que des dettes et, par suite de l'état d'anarchie qui avait régné alors que les Loges étaient en révolte ouverte contre le Suprême Conseil, de déplorables habitudes d'irrégularité s'étaient invétérées.

Bref, la situation était telle que nul n'osait avoir foi dans l'avenir de la grande Loge de France fondée fin 1894. C'est alors que le F∴ Bonnardot résolut de tenter l'impossible. Il se mit au travail avec un zèle qui pouvait paraître insensé, écrivant sans relâche aux soixante-sept Loges composant alors la Fédération, les rappelant à leur devoir et leur inspirant ainsi peu à peu confiance en leur propre pouvoir central.

Cette activité du Grand Secrétaire Général ne tarda pas à porter ses fruits, et, lorsqu'en décembre 1900 le F∴ Bonnardot fut élevé à la Grande-Maîtrise, son administration était déjà entrée dans une excellente voie. Secondé désormais par les FF∴ Paul Blanc comme G∴ Sec∴ Général et Léon Francfort comme G∴ Trésorier, il acheva, jusqu'à fin Octobre 1903, de consolider l'organisation de la Grande Loge et d'en assurer la prospérité, tant matérielle que morale.

En Septembre 1902, le F∴ Bonnardot représenta la Grande Loge de

France au congrès international de Genève. Il y rencontra le F.·. Hugo Ficke, Grand-Maître de la G.·. L.·. « Au Soleil », de Bayreuth, qui en pleine séance, échangea avec son collègue français une accolade frat.·., gage de leurs sentiments réconciliateurs réciproques. Le F.·. Bonnardot eut ainsi sa large part dans la préparation de l'événement de 1906 (entrée en rapports officiels de la G.·. L.·. de France avec les huit GG.·. LL.·. allemandes).

Voulant tout connaître en Maçonnerie le F.·. Bonnardot se fit recevoir 18e, le 25 mai 1899, 30e, le 26 juin 1900, 31e le 30 avril 1901 et 32e le 25 juin 1901.

Jusqu'en novembre 1906, il dirigea les travaux de la L.·. *L'Alliance*, dont il fut alors nommé Vénérable d'honneur *ad vitam*. Le 15 avril de la même année, il avait contribué à fonder la L.·. *Babeuf et Condorcet*, O.·. de Saint-Quentin.

En 1909, il fut appelé à présider le Convent de la Grande Loge de France. Il dut ensuite se tenir à l'écart des travaux maç.·. ; ses forces le trahissant de plus en plus, le robuste lutteur, qui jamais ne s'était ménagé, devait, en effet, s'éteindre à Paris, le 4 mai 1911, dans sa 62e année, sa naissance ayant eu lieu à Sully (Saône-et-Loire), le 3 juillet 1849. Son inhumation eut lieu le 7 mai, au milieu d'un immense concours de Maçons et de Profanes, reconnaissants à divers titres à cet homme affable toujours préoccupé de rendre service, souvent à son détriment.

Comme la Grande Loge de France est, dans une très large mesure, l'œuvre du F.·. François Bonnardot, son nom restera consigné dans nos annales maçonniques. Son souvenir sera pieusement gardé, en outre, par tous ceux qui l'ont approché, car il savait gagner les cœurs, et nul n'oubliera l'homme dont la bonté inspirait tous les actes.

Le F.·. Abel Langrand

Trés.·. de la R.·. L.·. *Les Cœurs Unis Indivisibles*, né à Paris, mort à l'âge de 51 ans.

L'incinération de notre regretté F.·. a eu lieu le dimanche 14 janvier 1912. La salle du Colombarium a été trop petite pour contenir tous les MM.·. venus pour accompagner le corps de cet homme de bien que fut le F.·. Langrand. Des discours ont été prononcés par le F.·. Ranson, sénateur ; par le président du Groupe Maç.·. des employés du Gaz, dont le F.·. Langrand était fondateur ; par le président du Comité radical du 14e arrondissement ; par le délégué de la Société des Anciens Elèves des Ecoles laïques, etc., etc. Très émouvant, a été le discours du F.·. Platel, Vén.·. de la R.·. L.·. *Les Cœurs Indivisibles*. Bien des yeux se sont mouillés en entendant les conseils donnés par le Vén.·. Maît.·. au fils du F.·. Langrand.

La Lumière Maçonnique associe sa douleur à celle de la famille, des amis, et des FF.·. de L.·. du F.·. Langrand, déplorant la mort prématurée de ce F.·. aux vertus si rares.

Gém ! Gém ! ! Gém ! ! !

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître :

TRAITEMENT MENTAL ET CULTURE SPIRITUELLE

La Santé et l'harmonie dans la vie humaine

par Albert L. Caillet, ingénieur civil, édité par Vigot, frères, Paris 1912, fort in-18 raisin de 400 pages. Prix : 4 francs.

France et Colonies, 0.25 en plus ; Union postale, 0.50 en plus.

Ce livre curieux et intéressant, le premier de son genre en France, expose de la façon la plus claire et la plus pratique ces Doctrines toutes modernes qui jouissent d'un si grand succès en Amérique et en Angleterre sous les noms de *Christian Science* et de *New Thought.*

Il n'existait pas encore d'ouvrage en français pour vulgariser leur pratique : cette lacune est maintenant comblée, et dans le livre ci-dessus on trouve, non seulement la théorie et la pratique complètes de tous les modes de TRAITEMENT PSYCHIQUE, mais encore une étude historique très sérieusement documentée de leurs manifestations diverses dans tous les Siècles et dans tous les Pays.

C'est un livre qu'il faut lire, autant au point de vue pratique, dans son propre intérêt, qu'au point de vue historique et documentaire, afin de pouvoir juger sainement et en toute connaissance de cause, ces troublants problèmes psychiques qui sont maintenant, plus que jamais, à l'ordre du jour.

L'ouvrage se termine par une intéressante bibliographie, et deux Tables des matières, l'une systématique, l'autre alphabétique.

Notre T.·. C.·. F.·. WIRTH, l'auteur du livre célèbre : *L'Imposition des Mains et la Médecine philosophale* (1), auquel nous avons transmis l'ouvrage de M. Caillet, nous écrit :

L'étude très attentive de cet ouvrage se recommande à ceux de nos FF.·. qui veulent s'instruire des mystères du grade de Compagnon. Ils y trouveront, dans un état quelque peu chaotique, des notions empruntées à toutes les traditions, l'auteur ayant puisé sa science aux sources les plus diverses, souvent même contradictoires. Traversant toutes les écoles occultistes, magiques ou théosophiques, il s'est montré partout excellent élève, avide à s'assimiler l'enseignement des maîtres. Dans son zèle enthousiaste et dans son incontestable bonne foi, il semble n'avoir été préoccupé que de recevoir beaucoup et d'enrichir ses connaissances, plutôt que d'examiner avec un scepticisme vraiment philosophique les doctrines qui le séduisaient.

Comme tant d'autres, M. Caillet a voulu attirer la vérité à lui, avant d'avoir appris à repousser l'erreur. Il lui manque les bases solides de l'apprentissage du grand art de la pensée. Les théories qu'il émet sont nuageuses et demanderaient à être ramenées sur le terrain objectif du positivisme scientifique.

Ces réserves nécessaires ne doivent pas détourner de la lecture d'un livre dont l'intérêt est hors de conteste. Nos Compagnons y trouveront ample matière à méditation. Ils y apprendront à connaître toutes les ressources du *Levier* qui leur fut confié ; mais, comme ils sauront se servir de la *Règle* et du *Compas*, il leur sera facile de mettre au point certaines données par trop mystiques, et de construire leur Gnose, personnelle à l'aide des matériaux qui leur sont offerts.

O.·. W.·.

(1) 1897, 1 vol. 3 fr. 50, par poste port en plus. En vente dans nos bureaux.

Le Gérant : A. QUILLET.

Imprimerie de Choisy-le-Roi. — J. PAUSADER, Directeur.